

Assurer la souveraineté **DES ENTREPRISES EN EUROPE**

DANS UN CONTEXTE DE TENSION ÉCONOMIQUE ET GÉOPOLITIQUE MONDIALE, LE COURTIER D'ASSURANCES EST AU CŒUR DES ENJEUX DE SÉCURITÉ ET DE SOUVERAINETÉ DES ENTREPRISES. DES SOLUTIONS INNOVANTES EXISTENT POUR LES AIDER À FAIRE FACE À LA MONTÉE DES PÉRILS, À CONDITION DE SAVOIR VALORISER ET PROTÉGER SES DONNÉES.

En cette fin d'année, les entreprises abordent le rituel annuel de renégociations de leurs contrats d'assurance. Ces renouvellements sont essentiels pour leur pérennité, car les garanties souscrites doivent protéger autant leurs salariés que leurs outils et leur capacité de production. Elles y jouent en quelque sorte leur sécurité et leur souveraineté économique, c'est-à-dire leur capacité à assurer leur avenir en toute indépendance.

Ce rituel se déroule entre trois protagonistes. D'un côté, l'entreprise, qui veut couvrir ses risques. De l'autre, l'assureur, qui doit les porter. Entre les deux, le courtier, mandaté par l'entreprise, est le maillon indispensable pour obtenir les meilleures conditions d'assurance et conclure le contrat dans l'intérêt de toutes les parties.

Or, la notion de sécurité dans l'entreprise a évolué au cours de ces vingt dernières années. La preuve, le directeur des risques et de la sécurité a maintenant toute sa place au sein du comité exécutif. D'ailleurs, dès 2019, le Medef a

créé une commission «Souveraineté et sécurité des entreprises», démontrant l'importance de ce sujet pour les entrepreneurs.

LE RETOUR EN FORCE DE LA GÉOPOLITIQUE

La montée en puissance de la problématique souveraineté-sécurité s'explique par le retour en force de la géopolitique à travers la rivalité entre les États-Unis et la Chine, les conflits en Ukraine ou au Moyen-Orient, les sanctions économiques à l'encontre de l'Iran, de la Russie ou encore la lutte contre le terrorisme. Toutes ces tensions ont eu pour effet de resserrer les liens entre l'économique et le politique. Aujourd'hui, il n'y a pas de souveraineté d'un État ou d'un continent qui ne s'appuie sur une authentique souveraineté économique. Dans ce contexte, les entreprises se trouvent en première ligne de cette confrontation universelle, à l'instar de Diot-Siaci, le courtier d'assurances et de réassurance leader en France, choisi par de nombreuses entreprises du CAC 40 et du SBF 120. «*Notre ambition est de consolider notre position de leader européen, avec un centre de décision français, de la gestion des risques pour protéger les intérêts et la* →

souveraineté économique des entreprises dans le monde entier, souligne Cédric Charpentier, son directeur général. Dans cet objectif, nous avons revu notre gouvernance et lancé un nouveau plan stratégique Horizon 2027 qui va accélérer notre développement. »

TISSER DES LIENS DE CONFIANCE

En effet, le rôle du courtier est de plus en plus complexe et évolue sans cesse. Car, plus qu'un mandataire, il est devenu un véritable partenaire de l'entreprise, qui doit savoir tisser avec elle des liens de confiance. Car, pour bien exercer son métier, qui consiste à identifier et à qualifier les risques, les analyser, concevoir des programmes d'assurance, placer les risques auprès des assureurs et, enfin, gérer les polices et instruire le règlement des sinistres, il entre au plus profond de l'entreprise, de son savoir-faire, de son fonctionnement et de son organisation. Cette connaissance intime est indispensable pour pouvoir évaluer précisément les risques et protéger les entreprises, aux meilleurs prix. Car les assureurs soucieux de leur rentabilité et de leur solvabilité exigent de leurs clients, via les courtiers, de plus en plus d'informations détaillées sur leurs activités, afin de mieux sélectionner les risques et les tarifier.

DES DONNÉES SENSIBLES ENTRE LES MAINS DES COURTIER

Pour pouvoir assurer les biens de l'entreprise, le courtier doit donc étudier et analyser des données et des documents parfois confidentiels... et des plus sensibles, surtout lorsque l'entreprise appartient à un secteur stratégique, voire secret défense. De la même manière, pour que les salariés bénéficient d'une mutuelle santé ou d'une retraite complémentaire par leur employeur, le courtier est amené à connaître la situation personnelle de chacun, y compris des personnes clés de l'entreprise, afin de mettre en place le contrat collectif et gérer ensuite le versement des pensions ou le remboursement des frais médicaux dans le respect strict du Règlement général de la protection des données (RGPD).

Or, toutes ces informations peuvent être des facteurs de vulnérabilité pour les entreprises dans un contexte de tension internationale économique et politique, qui exacerbe davantage encore les risques.

Il en est ainsi du risque cyber, qui occupe la première place dans la préoccupation des assureurs – même s'il représente encore un petit marché: 200 millions d'euros sur un total de 8 milliards pour les assurances des professionnels et des entreprises. Et pour cause, comme l'affirme Florence Lustman, présidente de France Assureurs: «*Par sa nature même, le risque cyber comporte un caractère systématique*». Ce risque, dont la forme et l'intensité ne cessent d'évoluer, est de nature très diverse. Il peut s'agir des rançongiciels, mais aussi de l'espionnage cyber ou des attaques politiques. Et au niveau de l'entreprise, la fuite ou le vol de données est une véritable menace à sa souveraineté et à son existence même. «*C'est pourquoi il faut appréhender ces risques dans toutes leurs composantes, de la prévention jusqu'au dispositif de continuité d'activité, en passant par le transfert de risque au marché*», argumente Cédric Charpentier.

ESG, UN ENJEU DE SOUVERAINETÉ

Comme les risques cyber, les risques environnementaux, à travers ce qu'on appelle désormais l'ESG (environnement, social et gouvernance), sont devenus incontournables dans la problématique de souveraineté des entreprises. Pléthore de réglementations plus ou moins contraignantes fleurissent, affectant d'abord les grandes entreprises mais aussi progressivement les ETI et PME. Ainsi, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, a décidé dernièrement d'exclure les hydrocarbures du label Investissement socialement responsable (ISR); ce label créé en 2016 éclaire le grand public et les institutionnels pour choisir des fonds d'investissement intégrant dans leur gestion des principes ESG. D'une manière générale, si le cadre réglementaire n'est pas encore

Il n'y a pas de souveraineté d'un État ou d'un continent qui ne s'appuie sur une authentique souveraineté économique. Dans ce contexte, les entreprises se trouvent en première ligne.

définitivement fixé, les enjeux de ce changement de régime sont d'ores et déjà clairement identifiés. «*Près de 50 000 entreprises sont concernées par cette transition à échéance 2028...* Cette transition comporte des risques financiers majeurs, qui pourraient même conduire à la disparition de certains acteurs», peut-on lire dans le livre blanc annuel des tendances du marché de l'assurance des entreprises de Diot-Siaci. Des secteurs, comme la construction, l'énergie, la chimie, le traitement des eaux et des déchets, sont particulièrement concernés.

Pour les industriels, d'autres problématiques peuvent mettre en péril leur souveraineté. La fabrication intégrale de composants technologiques hors du territoire européen, qui sont devenus indisponibles, a provoqué des tensions sur les chaînes de production (supply chain), au point parfois de créer des ruptures. Ce qui a impacté sinon la survie, au moins les performances économiques des entreprises concernées. La crise du Covid-19 a cruellement mis en lumière ces fragilités. Dans toutes ces situations, le courtier d'assurances joue un rôle clé, en aidant les entreprises à trouver des solutions d'assurance pour la poursuite de leurs activités et le développement de leurs projets. «*Le courtier doit faire preuve d'un savoir-faire et d'une grande capacité de persuasion pour convaincre les assureurs de souscrire de nouveaux risques*», insiste Cédric Charpentier.

Toutefois, ces risques nouveaux ou l'aggravation de l'intensité des périls peuvent laisser sur le bord de la route des pans de l'économie «*inassurés*» ou inassurables. Qu'à cela ne tienne! L'assuré devient alors son propre assureur. «*Dans ce cas, notre rôle est d'accompagner les entreprises dans la création et la gestion de leur propre structure d'autoassurance*», confie le directeur général de Diot-Siaci. Dans le jargon de l'assurance, on appelle cela une captive d'assurance, mise en place principalement par des entreprises d'une certaine taille.

Dans cet environnement national et international troublé, la boussole du courtier est de faire en sorte que les entreprises continuent à investir, innover et à se développer le plus sereinement possible sur tous leurs marchés. Pour Cédric Charpentier, «*cela passe forcément par l'avènement d'un courtier d'assurances "champion européen de la souveraineté", capable de défendre les intérêts suprêmes des entreprises en protégeant ce qu'elles ont de plus précieux, leur capital humain, mais également leur savoir-faire et leurs données*».

À bien l'entendre, les courtiers sont les garants de la pérennité de l'entreprise. Ils ont jusqu'au 31 décembre de chaque année pour le prouver à leurs clients. ▶